

FINANCES

Mandat spécial pour la participation aux Assises Européennes de la Transition Energétique co-organisées par l'ADEME, la Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral et Bordeaux Métropole

Remboursement des frais de mission

EXPOSE DES MOTIFS

Créée à la fin des années 1990 à l'initiative de la Communauté Urbaine de Dunkerque et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), initialement dénommée Assises de l'Energie, cette manifestation d'échanges et de réflexion consacre le rôle moteur des collectivités dans la mise en place de la transition énergétique.

Le changement de nom d'Assises de l'Energie à Assises Européennes de la Transition Energétique évoque clairement l'implication et la concertation de l'ensemble des pays européens afin de faire face à ces enjeux mais aussi le fait que l'énergie ne soit pas le seul aspect à étudier pour atteindre les objectifs ambitieux de l'Europe.

En 2016, les tendances observées en 2015 confirment les ruptures à l'œuvre dans le domaine de l'énergie. Des solutions existent, des initiatives naissent sur de nombreux territoires. Nous sommes passés des débats autour de la loi de la transition énergétique, de la conférence environnementale qui ont fixé un cap ambitieux, à l'action. Ces projets multiples esquissent les « possibles » d'une trajectoire encore à définir pour aller vers des territoires résilients. Pour mieux comprendre les changements à l'œuvre, les assises 2017 illustreront les tendances avec des exemples européens et chercheront à stimuler les débats autour des enjeux de définition des trajectoires territoriales et de la mobilisation des ressources.

En 2017, les Assises Européennes de la Transition Energétique se tiendront à Bordeaux, au palais des congrès les 24, 25 et 26 janvier 2017.

Ce déplacement sur trois journées occasionne notamment des frais d'hébergement qui dépassent le forfait journalier en vigueur.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'accorder un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint au Maire à l'Ecologie Urbaine et au Plan climat-énergie pour participer aux Assises Européennes de la Transition Energétique qui se dérouleront à Bordeaux les 24, 25 et 26 janvier 2017.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

FINANCES

4) Mandat spécial pour la participation aux Assises Européennes de la Transition Energétique co-organisées par l'ADEME, la Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral et Bordeaux Métropole

Remboursement des frais de mission

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-18 et suivants et R. 2123-22-1,

considérant que les thématiques abordées lors des Assises Européennes de la Transition Energétique, organisées à Bordeaux, entrent pleinement dans le programme municipal,

considérant dès lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint au Maire, afin qu'il participe aux Assises Européennes de la Transition Energétique dans le cadre de sa délégation,

considérant que le montant des frais de mission sera pris en charge dans le cadre d'un mandat spécial,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 35 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions

ARTICLE 1 : ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint au Maire, afin qu'il se rende aux Assises Européennes de la Transition Energétique, co-organisées, par l'ADEME, la communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral et Bordeaux Métropole à Bordeaux du 24 au 26 janvier 2017.

ARTICLE 2 : AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :

- aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives concernant les frais de transport et droits d'accès à ses assises,
- dans la limite de 220 euros par jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JANVIER 2017